

qu'on espère reprendre la production avant la fin de l'année 1979.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'ANNULER LES RETENUES SUR LES SUBVENTIONS DUES AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC POUR JANVIER 1978

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, j'aimerais poser ma question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Il y a des mesures qui méritent des questions et surtout des réponses de l'honorable ministre de l'Agriculture. Je veux parler de la Commission canadienne du lait dont le rôle consiste à fixer et à faire respecter par qui que ce soit les quotas de lait fixés pour les producteurs de lait. La CCL ayant retenu les subventions dues aux producteurs de lait du Québec pour la production de lait selon les quotas fixés pour le mois de janvier 1978, j'aimerais demander à l'honorable ministre s'il ne croit pas que c'est une honte de pénaliser les producteurs de lait du Québec en laissant la CCL retenir les subsides pour leur production du mois de janvier 1978?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député a un exemplaire de la lettre qui a été envoyée aux producteurs laitiers du Québec. Nous avons rencontré leurs représentants le 26 janvier dernier afin de tenter d'aplanir leurs difficultés et de déterminer qui reçoit des contingents et qui reçoit des paiements. Cette question n'est pas encore réglée. Les associations des producteurs laitiers nous ont promis de fournir ces renseignements à la Commission canadienne du lait d'ici quelques semaines. Je crois savoir que les deux associations de producteurs laitiers du Québec et la Commission canadienne du lait se réuniront à Montréal, lundi prochain.

● (1427)

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

J'aimerais demander au ministre s'il a l'intention d'annuler cette retenue des subventions pour la production du mois de janvier 1978 faite, ces jours-ci, aux producteurs de lait du Québec et qui consiste à cacher les erreurs d'évaluation et le manque de coordination de la CCL à l'égard des producteurs. De plus pourrait-il dire à la Chambre si la CCL va être forcée de dire la vérité sur le tripotage des quotas par les offices de mise en marché à Montréal ou ailleurs?

[Traduction]

M. Whelan: Autant que je sache, la CCL est un organisme très honnête. Si quelqu'un possède des renseignements sur des activités malhonnêtes auxquelles se livrerait la Commission, je voudrais en être informé aussi. Les commissaires veulent s'assurer que les subventions à la production de lait industriel sont accordées aux personnes qui y ont droit. Les offices de com-

Questions orales

mercialisation du Québec, de l'Ontario et d'autres provinces sont responsables de la répartition des contingents. Il y a eu un méli-mélo au Québec, mais les responsables de l'office de cette province espèrent qu'il sera réglé vendredi. Nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont les contingents ont été payés dans la province de Québec.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur le président, l'honorable ministre n'a pas répondu à la question que je lui ai posée. Je demandais justement si les commissaires à la Commission canadienne du lait vont forcer les offices de mise en marché—dans la province de Québec surtout—à dire la vérité sur les tripotages ou les échanges de quotas que j'estime complètement anormaux?

[Traduction]

M. Whelan: La Commission canadienne du lait fera tout en son pouvoir pour redresser les torts qui peuvent avoir été causés au Québec ou dans toute autre province.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE VISITEURS DE MARQUE

M. l'Orateur: Avant de poursuivre la période des questions, j'invite tous les députés à se joindre à moi pour saluer la présence, dans notre tribune, de deux visiteurs de marque qui dirigent des délégations d'une grande importance pour les rapports que nous entretenons avec chacun de leur pays: le vice-ministre des Affaires internationales du ministère du Commerce et de l'Industrie internationales du Japon, M. Minoru Masuda, et le secrétaire d'État et président du bureau national du Sport et de l'Éducation physique de la Hongrie, M. Sandor Beckl.

Des voix: Bravo!

* * *

LE NORD CANADIEN

LE PIPE-LINE DU NORD—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT QUANT AU RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai une question courte, mais importante, à poser au premier ministre. Elle fait suite à l'affirmation suivante qui figure dans un document ministériel dont on a discuté hier au comité spécial du pipe-line pour le gaz du Nord:

Le gouvernement du Canada est disposé à abolir les revendications territoriales des autochtones, au besoin par un texte de loi, pour tenir ses promesses et ses engagements internationaux, mais il le fera de manière à en arriver au règlement le plus juste pour les intéressés.

● (1432)

Je demande au premier ministre s'il peut rassurer les Indiens et les autochtones du Yukon et de la Colombie-Britannique, et même les Canadiens dans leur ensemble, et nous garantir que le gouvernement n'imposera pas un règlement unilatéral par voie législative, mais continuera de négocier pour régler de manière juste et équitable les revendications des autochtones.